

## Pourquoi France Dignes ?

En février 2011, suite aux conséquences de Xynthia et à de nombreux événements impliquant la défaillance de digues fluviales au cours de ces deux dernières décennies, l'Etat décide de mettre en œuvre un certain nombre de mesures dans le cadre du *Plan de submersion rapide* (PSR). Parmi les mesures annoncées figure la création d'une filière professionnelle pour les gestionnaires de digues.

Le projet, baptisé **France Dignes**, a été porté par trois gestionnaires de digues (l'AD Isère Drac Romanche, la DREAL Centre, le SYMADREM) avec le soutien d'Irstea.

Il vise à structurer la profession de **gestionnaire de digues** et à être un lieu d'échanges techniques et de formation pour renforcer les compétences.

Il arrive aujourd'hui à maturité, deux années plus tard.

Le premier acte de sa naissance, sous la forme d'une *Association 1901* (\*), a en effet été marqué par la tenue de l'Assemblée générale constitutive à Paris, le 22 mai 2013.



## Le monde des digues en France....

- 9000 km de digues
- 1000 gestionnaires
- Des millions de personnes protégées!

(\* ) Il est prévu de faire rapidement évoluer l'association vers un GIP (Groupement d'Intérêt Public).

## A qui s'adresse France Dignes?

France-Dignes s'adresse aux gestionnaires publics de digues de protection contre les inondations, qu'elles soient maritimes ou fluviales.

Ce sont donc ces personnes publiques qui, à travers les élus qui les représentent, sont les *membres actifs* de France Dignes et en assurent les décisions.

France Dignes comptera également en son sein des *membres associés* –sans droit de vote– réputés pour leur expertise, technique ou juridique, dans le monde des digues.

## Comment adhérer à France Dignes?

La personne publique désigne, selon les procédures qui lui sont propres, un ou plusieurs représentants selon le linéaire de digues en gestion.

## Comment fonctionne France Dignes?

L'activité de France Dignes est soumise au débat lors de l'assemblée générale annuelle. Le budget y est voté par les gestionnaires.

L'activité au jour le jour est conduite par le conseil d'administration, sous la responsabilité du (ou de la ) président (e).

L'animation est impulsée par un comité technique, composé d'agents techniques des établissements gestionnaires de digues et de personnalités associées.

Enfin, un(e) ou deux chargé(e)s de mission, salariés par France-Dignes, en assureront le fonctionnement ainsi que la réalisation des actions programmées.

Les cotisations annuelles réglées par chaque membre ont été fixées sur la base suivante:

- 500€ jusqu'à 25 km de digues en gestion
- 20€ le km au-delà
- Etat gestionnaire : 20 000€

## Les missions de France Dignes

- Mettre en réseau les gestionnaires et construire une plateforme d'échanges techniques (site Internet) à laquelle pourront participer professionnels et experts.
- Proposer un accès privilégié et une assistance à l'utilisation d'outils spécifiques portés par France Dignes, déjà existants (SIRS Dignes –voir plus bas )
- Former et diffuser les bonnes pratiques : France Dignes organisera ou co organisera des formations et des journées techniques ciblées sur des sujets répondant aux besoins des adhérents.
- Animer des débats entre les différents gestionnaires afin de porter leur parole auprès des pouvoirs publics.
- Assurer une veille technique et réglementaire, des actualités, des débats, une analyse régulière des métiers représentés chez les gestionnaires de digues, ainsi que des besoins en formation, une analyse méthodologique des retours d'expérience, etc

## Le SIRS Dignes, un outil au cœur de France Dignes

Le **SIRS Dignes** est un outil informatique qui permet au gestionnaire de centraliser les connaissances relatives à la digue, de les garder en mémoire à long terme, de les actualiser, de les utiliser sous forme de rapports, de cartes, de requêtes à la demande.

La **version 2** est en préparation. Elle sera mise à disposition des gestionnaires qui le souhaitent et France Dignes pourra les assister.



## Le mot du Président....



*C'est un honneur que vous me faites en m'élisant Président de France Dignes, et je vous remercie de votre confiance.*

*(...) Permettez-moi, de revenir sur l'objet essentiel de France Dignes, celui de son ambition de créer, d'animer et d'assister le réseau national des gestionnaires de digues et ouvrages de protection sans prendre la place de quiconque. Il s'agit d'un lieu d'échange, de partage d'expériences, d'informations et d'assistance pour des professionnels : Les gestionnaires des digues. (...)*

*(...) J'insisterai sur les deux missions que je juge prioritaires pour France Dignes :*

*Tout d'abord, assurer la diffusion et la maintenance d'outils spécifiques aux gestionnaires et assister ses membres à leur utilisation par une assistance technique et scientifique. Je veux parler du SIRS Dignes et notamment de son évolution vers sa version 2.*

*Ensuite, œuvrer, dès aujourd'hui vers la création d'un Groupement d'intérêt Public, qui succédera à notre association. (...)*

*Jean Luc Masson*

*Vice Président du SYMADREM  
Adjoint au maire d'Arles*

## Les moyens de France Dignes

Les ressources financières sont assurées par les cotisations, une subvention de l'Etat (50% pour la première année), et les prestations particulières effectuées par France Dignes pour ses membres (par exemple la conduite du projet SIRS Version2 –voir plus loin).

Actuellement, France Dignes compte une chargée de mission et est implantée à l'AD-Isère Drac Romanche à Grenoble.

## Les actions au programme....

- Le SIRS Dignes est le premier outil porté par France Dignes. Aujourd'hui sa version 1 est en cours de refonte. France Dignes assurera, pour le compte du SYMADREM maître d'ouvrage, la supervision du marché de développement de la version 2 et la réalisation d'un site communautaire (dédié à la communauté des utilisateurs). Ce travail se déroulera sur une période de 3 ans.
- Création et mise en place du réseau des gestionnaires : organisation, infrastructures, réalisation du site Internet qui sera la plate-forme d'échanges entre gestionnaires et le support de services.
- France Dignes veillera à l'animation du réseau (contacts téléphonique, déplacements, présentation de France Dignes, informations diverses, mise en relation avec experts, gestion du site internet), écouter et recensera les besoins des gestionnaires.
- Organisation et animation d'un débat national pour le recueil et l'analyse des retours d'expérience des gestionnaires en ce qui concerne le décret de 2007.

Ces actions pourront être complétées par des journées techniques dont les thèmes et le nombre restent à définir.

## IRSTEA, un partenaire de longue date...

Présent dès 2003 aux côtés des gestionnaires de digue, IRSTEA a su mobiliser ses moyens et ceux de l'ingénierie publique pour offrir rapidement des outils techniques d'évaluation, de connaissance et d'aide à la décision. C'est donc avec une satisfaction légitimement partagée par tous qu'IRSTEA est à ce jour notre premier membre associé.

## Le CEPRI, pour voir au-delà ...

CEPRI est le partenaire privilégié des collectivités qui doivent gérer le risque inondation. Dès 2003 également, le CEPRI a porté son expertise juridique sur la thématique des digues, éditant un certain nombre de guides méthodologiques relatifs au statut juridique et réglementaire des ouvrages. Le CEPRI est donc le partenaire incontournable de France Dignes.



Contact : Isabelle Moins  
Téléphone : 04 76 48 81 05  
mail : [i.moins@adisere.fr](mailto:i.moins@adisere.fr)  
Adresse : France Dignes, 2 chemin des Marronniers  
38100 Grenoble